Zeitschrift: Revue suisse : la revue des Suisses de l'étranger

Herausgeber: Organisation des Suisses de l'étranger

Band: 28 (2001)

Heft: 3

Artikel: Mai 2001 : pleins feux sur l'AVS

Autor: Crivelli, Pablo

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-913096

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Pleins feux sur l'AVS



Observateurs attentifs: de la tribune du Conseil national, le regard plonge...

PABLO CRIVELLI

La session spéciale sur la 11^e révision de l'AVS s'est terminée dans la polémique: tandis que la gauche critiquait les décisions en matière de retraite flexible, considérées comme discriminatoires pour les femmes et les bas revenus, la droite estimait les économies décidées insuffisantes pour le financement à long terme de l'AVS.

LE CONSEIL NATIONAL a approuvé par 62 voix contre 60 et 63 abstentions la 11^e révision de l'AVS. Ce résultat serré laisse apparaître le degré de frustration qui devait régner dans l'hémicycle à l'issue du vote sur un texte de loi qui ne satisfait pratiquement personne.

Rente à 65 ans pour tous

Si cette solution s'est dégagée, ce n'est pas uniquement par respect pour l'égalité entre hommes et femmes, mais aussi par égard pour l'évolution démographique qui préoccupe les experts; le vieillissement de la



... sur ce qui se passe dans le plénum (la conseillère fédérale Ruth Dreifuss en discussion avec le rapporteur de la commission Yves Guisan (PRD/VD).

population, avertissent-ils, menace la survie de l'AVS. Dans ces conditions, comment donc assurer le financement à long terme de cette assurance sociale et exaucer en même temps le vœu d'introduire la rente flexible dès 62 ans? Tel était le dilemme devant lequel s'est trouvé le Conseil fédéral, qui a dû concilier les revendications de ceux qui - à gauche surtout - demandaient une révision favorable aux revenus modestes et les attentes de ceux qui - dans le camp bourgeois - bien que favorables au principe de la retraite flexible, veulent en atténuer au maximum les conséquences financières. Pour convaincre ces derniers, le gouvernement a proposé toute une série de mesures d'économie, parmi lesquelles le relèvement de l'âge de la retraite des femmes à 65 ans. Ce n'est pas tant cette dernière mesure qui a irrité la gauche que les maigres moyens mis à disposition – 400 millions de francs – soit l'équivalent de l'économie réalisée grâce au relèvement précisément de l'âge de la retraite des femmes. Ce montant, finalement approuvé par le parlement, devrait être affecté à atténuer les réductions de rente pour ceux qui prennent une retraite anticipée.

Economie sur les rentes de veuves

Tandis que la gauche a essuyé un échec sur la question de la rente anticipée, la droite a dû accepter de débloquer 1,5% de TVA supplémentaire. Par 120 voix contre 44, les députés ont accepté cette mesure qui doit rapporter - par étapes - 4 milliards de francs aux caisses de l'AVS. Le souverain devra donner son accord en votation populaire, du fait qu'il s'agit d'une modification de la Constitution. Le parlement a, en outre, décidé d'adapter les rentes au renchérissement tous les trois ans seulement, ce qui représente une économie de 150 millions de francs. En ce qui concerne les rentes de veuves, le Conseil national a, certes, procédé à des coupes, mais dans une moindre mesure que proposé par le Conseil fédéral: 20 millions de francs au lieu des 786 millions proposés par l'exécutif et des 500 millions proposés par la commission de la sécurité sociale et de la santé publique.